

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Rethel (08)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE NOUVELLE DE CREMATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Denis DABRIGEON

RCS / SIRET

8	2	4	9	0	3	5	6	1	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
48. Crématoriums (toute création ou extension)	Création d'un crématorium

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un crématorium sur la commune Rethel (08) sur un terrain d'emprise d'environ 14 000 m², situé en zone 1AU du PLU de Rethel, autorisant les installations et activités projetées par la société SNC. Actuellement, le terrain du projet est un terrain vierge destiné à l'urbanisation. Ce terrain a été choisi par la commune de Rethel de par son accessibilité via l'autoroute A34 sans traverser la ville et sa proximité avec la zone industrielle de l'étoile.

Le bâtiment aura une surface de plancher d'environ 675 m² et sera doté d'une toiture végétalisée (hors espace technique). Les voiries représenteront environ 1 540 m² de surfaces imperméabilisées et les places de stationnement représenteront environ 1020 m² de surface de dalles drainantes. Le projet consiste à doter le sud du département des Ardennes d'une structure crématorium attendue. Les crématoriums les plus proches (Reims et Prix-lès-Mézières à proximité de Charleville-Mézières) sont à saturation malgré la présence de 2 appareils de crémation à Reims et un appareil à Prix-lès-Mézières.

4.2 Objectifs du projet

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2021 le seuil des 41 %.

Le département des Ardennes souffre cruellement de l'absence d'un tel équipement de service public sur son territoire, les familles concernées devant se rendre à Reims ou Charleville-Mézières (1 heure A/R) pour honorer les dernières volontés du défunt.

C'est la raison pour laquelle, la création d'un crématorium sur la commune de Rethel permettra de répondre à cette demande croissante et soutenue.

Le projet sis à Rethel résulte de l'attribution d'une concession de service public initiée par la collectivité de Rethel pour une durée de 30 ans (dont 28 ans d'exploitation).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers, puis la construction du bâtiment pour les activités de crémation.

Une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs et particulièrement à l'accompagnement des familles vers l'espace du souvenir (cheminements paysagers et jardins).

Les travaux de construction seront prévus sur une durée de 10 à 12 mois.

Le crématorium sera raccordé au réseau gaz et au réseau public d'eau potable. Les eaux usées domestiques seront rejetées vers le réseau public d'assainissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité annuelle de 500 crémations par an en début d'activité pour tendre vers 630 crémations en fin de période concernée.

Le crématorium comprendra un appareil (FT III) de crémation installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de refroidissement, de traitement et de filtration des gaz et d'un dispositif de récupération et de traitement des cendres (cf. Annexes 9a et 9b)

Les technologies et procédés mis en œuvre permettront d'abattre les effluents particuliers et gazeux bien en deçà des valeurs limites de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Par ailleurs, l'option DeNOx mis en œuvre permettra de réduire drastiquement le rejet des oxydes d'azote dans l'atmosphère avec des niveaux inférieurs à 100 mg/Nm³ à 11 % d'O₂ pour une VLE de l'arrêté de <500 mg/Nm³ (Cf. Annexe 9c).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet nécessitera également le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	13 939 m ²
Surface voiries	1541,80 m ²
Surface dalles drainantes (Places de stationnements)	1021,70 m ²
Surface plancher	675,35 m ²
Capacité de parking	85 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle ZI383
Rue d'Artagnan
Lieu-dit Les Vallières
08300 RETHEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 38' 11" 34 Lat. 49° 51' 73" 41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Non concerné

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à plus d'1 kilomètre de la ZNIEFF type 2 de « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux ». (Plan en annexe 6) Toutes les ZNIEFF recensées se trouvent à plus d'1 km du site du crématorium.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du crématorium n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Les zones couvertes par un arrêté biotope les plus proches sont à 5,5 km (Marais De Novy-Chevrieres) et 14 km (Ruisseaux du Moulinet et de la Rosière).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du crématorium n'est ni dans une zone de conservation halieutique, ni dans un parc naturel régional ou national, ni dans une réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En application de l'arrêté n°2018-608, la commune de Rethel est soumise à Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Toutefois, les installations du crématorium sont en dehors du zonage du Plan de Prévention du Bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En aucune sorte.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation ne se trouve dans aucune zone humide répertoriée. Une analyse de sol du cabinet FONDASOL en 2022 précise la composition suivante : Limon sableux en épaisseur de 15 cm reposant sur une craie limoneuse.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention du risque inondation (Arrêté n° 2022-81 en date du 15 février 2022). Cependant, le terrain projeté n'est pas intégré dans le périmètre du PPRI. La commune est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles. Le terrain projeté est à risque modéré.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'espèce, le terrain d'implantation est actuellement un terrain vierge n'ayant jamais accueilli d'activités industrielles.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 2 km du périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 4 km du site "Prairies de la vallée de l'Aisne" FR2100298 (Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable public. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable. L'estimation des besoins en eau potable est de l'ordre de 100 l/j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet sont des terrains vierges entretenus par la collectivité ne présentant pas d'enjeux écologiques pressentis. Le projet prévoit des espaces verts (des prairies fleuries, haies, alignements paysagers) qui offriront des potentiels habitats pour la biodiversité à hauteur de 70 % du terrain d'implantation, ce qui aura un impact positif sur la biodiversité par rapport à la situation actuelle. (Cf. Annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Prairies de la vallée de l'Aisne) est distant de 4 km du site d'implantation du crématorium. Le projet ne prévoit pas d'impacts sur les habitats (prairies humides) de ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre des zones ouvertes à l'urbanisation définies par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rethel. Le terrain d'implantation est un terrain vierge non agricole destiné à l'urbanisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation ne fait l'objet d'aucune servitude liée à un PPRT. Intrinsèquement, le crématorium peut générer un risque né d'un éventuel dysfonctionnement du procédé de filtration avec mise en œuvre d'un by-pass atmosphérique permettant de sécuriser l'installation et de terminer la crémation. Nous parlons d'un risque limité à un cycle de 90 min non filtré avant arrêt de l'installation précédant alors la maintenance curative. Durant cette séquence, nous aurons corrélativement un fonctionnement dégradé de l'installation. (Cf. Annexe 8b - pages 9 et 10 - "Procédures en cas de panne")
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du crématorium n'est pas sur une parcelle recensée comme parcelle à risque selon le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de la commune de Rethel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des traitements des effluents particuliers et gazeux prévus, les émissions des installations seront fortement restreintes et en deçà des VLE de l'arrêté du 28 janvier 2010. Par ailleurs, SNC a opté pour l'option DEnox ramenant les NOx en dessous du seuil de 200 mg/m3 (vs 500 mg/m3 de l'arrêté). Après dé-colmatage quotidien des filtres, les filtrats sont stockés et acheminés en CET de classe 1 une à deux fois par an.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site permettra d'accueillir 60 à 85 véhicules. Si une cérémonie moyenne représente une vingtaine de véhicules (soit 35 personnes), une cinquantaine de véhicules entreront et ressortiront du site quotidiennement (voir beaucoup plus en cas de grandes cérémonies).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aérotherme (situé à l'extérieur du bâtiment) engendre une nuisance sonore de 38 à 45 dBA et les ventilateurs de tirage ou d'extraction situés à l'intérieur de l'espace technique engendreront également une nuisance sonore globalement équivalente. Une isolation acoustique sera envisagée si nécessaire. Il est à noter que l'espace technique est localisé à l'opposé des habitations les plus proches du site (face Ouest).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les technologies qui seront installées ne généreront ni rejets olfactifs, ni rejets colorés car la chambre de combustion et surtout de post-combustion respecteront les fondamentaux d'une combustion optimisée à savoir : le taux d'oxygène, le temps de séjour des gaz et la température de postcombustion. Ces paramètres seront en auto-régulation continue, il n'y aura pas d'imbrûlés, donc pas d'odeur ni couleur. Par ailleurs, les flux étant traités et filtrés, les rejets deviennent alors difficilement perceptibles.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	n/a
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais somme toute limités car abattus par le système de post-combustion pour les CO, COv, NOx, par l'adsorption (traitement par charbon actif) et la filtration pour les acides (HCl et SO2), les métaux lourds (Hg) et les dioxines. Les résultats obtenus sont inférieurs aux valeurs de l'arrêté du 28 janvier 2010 dans des proportions significatives.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. La gestion des rejets liquides respectera le règlement du PLU. Les eaux pluviales (non retenues par la toiture végétalisée) seront redirigées vers le bassin de rétention existant au Nord du site. Une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales sera réalisée dans le cadre du projet. Les eaux usées seront redirigées vers le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents habitants dans le réseau collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de filtration (filtrats) - mélange de réactif et de polluant - sont décolmatés quotidiennement des manches filtrantes du dispositif de filtration et automatiquement stockés dans des fûts hermétiques logés en espace sécurisé avant de rejoindre un centre de retraitement spécifique (avec traçabilité assurée).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une attente particulière sera portée sur l'intégration paysagère du site avec des alignements d'arbres et un parc arboré. Nous avons souhaité créer un véritable offshore de verdure et un Jardin du Souvenir à la hauteur des attentes du concédant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon le registre des émissions polluantes (IREP), il n'existe aucun établissement déclarant des rejets atmosphériques aux alentours du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Effets conjugués réduisant significativement les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- 1) par une consommation énergétique des plus faibles par crémation par l'effet de toute une série d'évolutions technologiques (optimisation préchauffage - optimisation des arrêts entre 2 crémations-optimisation des brûleurs) ;
- 2) par une récupération énergétique de 250 kW par crémation sur le cycle de refroidissement ;
- 3) par autosuffisance énergétique (hors process technique) ;
- 4) par la mise en place d'une structure photovoltaïque contribuant à l'autosuffisance énergétique ;
- 5) par la mise en place de l'option DENOX avec des NOx < 200 mg/Nm3 vs 500 mg/Nm3 ;
- 6) par la mise en place d'un dispositif de préparation des cendres avec filtration des particules fines (santé du personnel) ;
- 7) par la valorisation des ferreux et non ferreux avec retour financier aux associations de la collectivité (social) ;
- 8) par un traitement des eaux pluviale aux fins d'aménagement de l'espace bucolique extérieur ;
- 9) par le non déplacement des familles éloignées ou alitées, avec mise en place d'une vidéo-cérémonie à distance.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir Annexe 10

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Notice d'insertion paysagère ; Annexe 8a - Approche environnementale - SNC ; Annexe 8b - TECHNOLOGIES ET MAINTENANCE - SNC ; Annexe 8c - ETUDE THERMIQUE ET BILAN ENERGETIQUE ; Annexe 9a - Four FT III - DOCUMENTATION TECHNIQUE ; Annexe 9b - FILTRATION SIMPLE FT - DOCUMENTATION TECHNIQUE ; Annexe 9c - FT NOx - PRESENTATION DU SYSTEME ; Annexe 10 - Auto-évaluation.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beaumont

le

21 décembre 2022

Signature

